

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE **DU 30 AVRIL 2018**

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch. Elle s'est réunie le lundi 30 avril 2018 à 20h00, à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbations
3. Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » - ASF
4. Modification des statuts du RSSV (Réseau Santé et Social de la Veveyse)
5. Divers

Mme Menoud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Selon l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les délibérations de l'assemblée peuvent être enregistrées afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il sera fait usage de cette possibilité ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif.

Il n'y a pas de remarque concernant la convocation et l'ordre du jour, l'assemblée peut dès lors délibérer valablement.

Mme Christel Prélaz et M. Aymeric Duprez sont désignés scrutateurs. 35 personnes sont habilitées à voter.

Avant de débiter la séance proprement dite, Mme la Syndique informe l'assistance de la démission de M. Aymeric Duprez, Conseiller communal, à compter du 9 avril 2018, pour raisons professionnelles. Il poursuit néanmoins son travail de mise en page et de rédacteur pour le journal communal « Bosson'Info ».

La parole est donnée à M. Duprez. Après deux années passées au Conseil communal, il a constaté que sa fonction n'était plus conciliable avec son activité professionnelle et sa vie familiale et a dès lors choisi de quitter l'exécutif. Il remercie le Conseil et l'administration pour le soutien apporté durant son mandat et assure que la commune se porte bien.

Afin de procéder à son remplacement, une liste unique ayant été déposée lors des élections générales de 2016, donc sans viennent ensuite, une élection complémentaire est nécessaire. Mme Menoud précise que la date correcte pour le dépôt des listes est le 30 avril 2018 à 12h00. Une seule liste ayant été déposée, portant le nom de M. Robert Di Salvo, ce dernier est élu sans scrutin. Les félicitations lui sont adressées et la bienvenue dans le collège du conseil communal lui est souhaitée par Mme la Syndique. Il reprend le dicastère de son prédécesseur, soit l'aménagement du territoire, les constructions et l'information. M. Di Salvo est architecte de profession et il est domicilié dans la commune depuis 2005.

L'heureux élu remercie pour les signatures de soutien apportées à sa candidature et se réjouit de débiter dans cette nouvelle fonction.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Personne n'en demande la lecture. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Dans ce compte-rendu, il est fait mention de différentes demandes et remarques qui ont été traitées entre-temps par le Conseil. Les informations en découlant seront données au début du point des divers.

Point 2 Comptes 2017– 2.1 Comptes de fonctionnement

Le Conseil communal se déclare satisfait du résultat avec lequel bouclent les comptes 2017. Après un amortissement extraordinaire de Fr. 90'000.00, l'exercice dégage un bénéfice de Fr. 11'987.30. Les charges se sont élevées à Fr. 6'401'342.39, pour des produits de Fr. 6'413'329.69.

M. Bruno Fischetti, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, prend la parole pour la présentation des chapitres principaux. Il indique que ces comptes ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 26 mars, après avoir été audités par la Fiduciaire Hervest les 12 et 13 mars. Ils ont été présentés à la Commission financière le 10 avril. M. Fischetti précise que le Conseil poursuit sa politique de gestion stricte des finances communale et indique que les comptes étaient consultables sur le site internet et à disposition auprès de l'administration.

Il répond à M. Marc Hirsbrunner que l'explication relative à la provision pour l'épuration des eaux sera donnée au cours de la présentation.

M. Jacques Vautier relève une diminution importante des charges relatives aux ordures ménagères, ce qui est la résultante d'une meilleure gestion de ce poste.

M. Fischetti indique que le chapitre fiscal a été difficile à gérer mais qu'il y a eu tout de même des rentrées intéressantes.

Il n'y a pas de question au terme de la présentation

Point 2 Comptes 2017 – 2.2 Comptes d'investissement

Les charges d'investissement se sont élevées à Fr. 535'657.20 et les produits à Fr. 86'850.00, ce qui donne un excédent de charges de Fr. 448'807.20.

L'assemblée n'a pas de question concernant les comptes d'investissement.

Point 2 Comptes 2017 – 2.3 Présentation du bilan

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal donne lecture du bilan, dont la fortune nette au 31.12.2017 s'élève à Fr. 2'513'757.20.

Il fait état d'un placement de Fr. 117'135.50 auprès de la BCF, représentant la provision pour l'épuration des eaux, ce qui répond à la question précédemment posée par M. Hirsbrunner.

Il précise encore que la provision pour débiteurs douteux a été augmentée de Fr. 29'000.00 pour se situer à Fr. 144'000.00 au 31 décembre 2017.

M. Vaucher rappelle que les engagements hors bilan sont le cautionnement en faveur de la Corporation forestière pour un emprunt à la BCF, de la participation à la dette de l'association VOG (eaux usées), ainsi que la part à la fortune de l'AVGG (eau potable).

Il n'y a aucune question de l'assemblée au sujet du bilan et des engagements hors bilan. Mme la Syndique remercie MM. Fischetti et Vaucher pour leurs présentations.

Point 2 Comptes 2017 – 2.4 Rapport de l'organe de révision

M. Vaucher, boursier communal, a la parole pour la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision, la Fiduciaire Hervest. Aucune remarque particulière n'est à faire sur ce rapport. M. Vaucher répond à M. Raymond Sugnaux que les informations relatives aux contribuables bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas disponibles. Mme Menoud remercie M. Vaucher pour la lecture du bilan.

Point 2 Comptes 2017 – 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission, à laquelle les comptes ont été présentés le 10 avril 2018. Il relève le résultat positif après amortissements obligatoires, supplémentaires et imputations internes, ainsi que la très bonne gestion des comptes et le suivi des débiteurs, effectués par le Conseil communal. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés, avec les remerciements et les félicitations pour le travail effectué, ainsi que pour la bonne entente et la collaboration qui existent entre la Commission financière et le Conseil communal. Mme Menoud remercie M. Borno pour ce rapport.

Point 2 Comptes 2017 – 2.6 Approbations

Mme Anne-Lyse Menoud invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes 2017. Le Conseil communal ne peut prendre part au vote.

Les comptes de fonctionnement sont approuvés par 27 voix, sans avis contraire avec 1 abstention.

Les comptes des investissements sont approuvés par 27 voix, sans avis contraire avec 3 abstentions.

Mme Menoud adresse ses remerciements à MM. Bruno Fischetti et Jean-Pierre Vaucher pour la parfaite tenue des comptes communaux, ainsi qu'à la Commission financière pour son travail et son soutien.

Point 3 Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois » - ASF

La parole est donnée à Mme Béatrice Furter, Conseillère communale en charge du dossier, pour la présentation de cet objet. Elle relève que le message y relatif est identique pour les 3 districts du Sud fribourgeois.

M. Raymond Sugnaux demande ce qu'il adviendra du 144. Mme Furter lui répond que c'est une centrale d'alarme qui n'est en aucun cas supprimée et précise qu'en cas d'urgence, la destination de l'ambulance est déterminée en fonction du cas, il n'y a pas de choix. A la question posée concernant le coût pour les communes, elle lui répond qu'il n'y a pas d'indication pour l'instant.

Rattaché au Réseau Santé et Social de la Veveyse, le Service des ambulances dont la gestion a été confiée par convention à l'Hôpital Fribourgeois – HFR. Ce service ne correspondant plus aux services de base de l'HFR, ce dernier a résilié la convention au 31.12.2017.

Un groupe de travail comprenant les Préfets des trois districts, des Directeurs des Réseaux Santé et du Directeur du Service des ambulances Sud fribourgeois ont analysé plusieurs variantes et finalement décidé de mettre en place leur propre organisation pour l'exploitation du service. Juridiquement, il a été proposé de créer une Association de communes, au sens de l'article 109 de la Loi sur les communes, permettant à celles-ci de confier leur voix à des délégués et cela a été accepté en assemblée constitutive du 6 décembre 2017. Le comité est composé d'un représentant politique par district, des 3 directeurs des réseaux santé, du Préfet de la Glâne et du directeur des Ambulances Sud Fribourgeois avec voix consultative.

Aucun recours n'ayant été déposé contre cette décision, la constitution de l'Association et les statuts y relatifs doivent être soumis à l'approbation des législatifs communaux.

Le résultat du vote est le suivant : 28 oui, pas d'avis contraire et 6 abstentions.

Point 4 Modification des statuts du RSSV – Réseau Santé et Social de la Veveyse

Mme Béatrice Furter, Conseillère en charge du dossier, reprend la parole pour la présentation de cet objet, qui est identique pour toutes les communes du district. Elle précise que cette modification a été approuvée par l'Assemblée des délégués des communes des 2 novembre 2017 et du 17 janvier 2018. Un comparatif entre les anciens et les nouveaux statuts est effectué au cours de la présentation.

La première modification, à caractère exécutoire, découle de l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations médico-sociales.

La seconde engendre la modification de la limite d'endettement et du montant de la dépense soumis à référendum obligatoire.

Il est proposé d'élever la limite de l'endettement de 10 à 30 millions concernant les investissements. Pour le compte de trésorerie, celle-ci s'élève à 2 millions et demeure inchangée.

Il est également proposé d'augmenter le montant de toute nouvelle dépense soumise à référendum, facultatif de 2 à 5 millions et obligatoire de 5 à 15 millions.

La suppression de la tâche inhérente à la gestion des ambulances dans les buts du RSSV est également proposée, vu la constitution d'une Association de communes décrite dans le point précédent.

Actuellement, un montant de Fr. 7,134 millions est engagé concernant le projet de rénovation et d'assainissement des bâtiments.

M. Marc Hirsbrunner s'enquiert du contrôle en cas de dépense jugée non justifiée ou trop élevée. L'Association des délégués, le comité et la directrice sont toujours attentifs au problème. Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, précise en outre que l'autorisation du service des communes représente un garde-fou en la matière.

M. Laurent Musy demande ce qu'il adviendrait en cas de refus. Refuser la modification proposée est synonyme de retard, ce qui mettrait en danger le Centre médical de la Veveyse, ce qui serait préjudiciable à la population du district. Selon la loi, la modification doit être acceptée par le trois quart des communes. Une seule ne peut donc pas compromettre la situation.

Augmenter la limite permet une plus large marge de manœuvre et représente un élément facilitateur.

M. Robert Di Salvo souhaite des renseignements au sujet des prestations. Mme Béatrice Furter indique que le centre offre et offrira une assistance médico-sociale, des petites urgences et de l'ergothérapie.

Mme Anne-Lyse Menoud complète et précise que la somme de 30 millions est une limite et pas une dépense à engager. Il faut faire confiance comme à Châtel concernant les 50 millions pour le Cycle d'Orientation. En outre, la commune de Bossonnens a 3 délégués au RSSV et Mme Furter en est membre du Comité. Il serait dommage de refuser, il s'agit d'une responsabilité citoyenne. Il ne faudrait pas perdre les locations suite au départ du Home Saint-Joseph.

Mme Marlyse Perroud dit qu'il va falloir faire face aux dépenses. Mmes Furter et Menoud rappellent qu'il s'agit d'une limite d'endettement et non d'une dépense à faire.

Mise au vote, la modification des statuts du RSSV est acceptée par 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

Point 5 Divers

Ainsi qu'indiqué en début de séance, Le Conseil souhaite faire part de ses réflexions à la suite des remarques et questions faites lors de l'assemblée de décembre.

Le problème de son et de compréhension lors des assemblées a été examiné. M. Sébastien Piller, Conseiller en charge du dossier, a rencontré divers spécialistes. Il a été relevé que la résonance est importante entre les parois latérales en béton et que le son se perd dans le plafond de la salle. C'est pourquoi des haut-parleurs ont été installés en test.

M. Marc Hirsbrunner, qui était intervenu à ce sujet, dit que cela est nettement meilleur mais qu'il faudrait également améliorer la qualité du micro.

M. Dominique Cottet, Conseiller en charge du dossier, donne des informations au sujet de l'abaissement de la vitesse à la sortie du village en direction d'Attalens, proposé par M Magnani. Le Conseil a rencontré les personnes intervenues lors de la présentation de l'étude Valtraloc. La demande de réduction de la vitesse a été faite au Service des Ponts et Chaussées et une expertise a été faite par un bureau d'ingénieurs. Le dossier est actuellement au canton.

M. Raymond Sugnaux tient à remercier la commune pour la pose de poteaux empêchant le passage au bas du chemin de la Fontaine.

M. Hirsbrunner avait souhaité que les objets soumis au législatif soient disponibles avant les séances. C'est déjà le cas pour ce qui concerne les règlements ou statuts à adopter, ainsi que pour les comptes et les budgets. Les documents y relatifs sont mis en ligne sur le site Internet communal. Ce n'est par contre pas le cas concernant les projets en cours, pour lesquels il n'est pas aisé d'informer.

Afin de répondre à cette demande, Mme la Syndique se mettra volontiers à disposition le 1^{er} lundi du mois, de 17h30 à 19h30, accompagnée si nécessaire du responsable du dicastère concerné, pour un échange, une discussion informels, sans procès-verbal. Si cette solution donne satisfaction, la possibilité de le faire ensuite deux fois dans le mois est envisageable.

Dernier objet, les taxes d'épuration. Le règlement correspondant a été adopté en assemblée communale le 14 décembre 2015, après avoir été validé par les services cantonaux. Lors de la séance, le législatif a été informé au préalable au moyen d'exemples de calcul. Mme Anne-Lyse Menoud précise que bien que les taxes prélevées soient élevées, elles correspondent au besoin de la commune. En outre, un règlement est évolutif et peut faire l'objet d'une adaptation. Cela n'est pas envisageable aujourd'hui car il est récent et couvre les besoins actuels de notre commune.

Si dans quelques années la réserve à constituer est suffisante, il n'est pas exclu qu'une réduction des taxes puisse être envisagée. Mme Menoud souligne encore que la modification d'un règlement, avant d'être adoptée par le législatif communal, pourrait être

refusée par le canton si elle ne répond pas aux prescriptions légales et à la situation communale.

M. Daniel Golay, Conseiller en charge du dossier prend la parole et informe que la comparaison entre quelques communes du district n'est pas suffisante mais qu'il y a lieu de tenir compte que le montant des taxes de chacune doit être en corrélation avec la réserve à constituer pour l'entretien des installations. Pour Bossonnens, la valeur de remplacement totale de celles-ci s'élève à Fr. 25'029'300.00. Ainsi en 2016, c'est un montant de Fr. 117'000.00 qui a été mis en réserve et pour 2017, Fr. 268'000.00.

M. Golay présente un tableau comparatif des taxes perçues avec divers cas de figure (type d'immeuble, nombre d'appartements). Il indique que les taxes sont calculées en fonction de la réserve à créer et qu'il est impossible de comparer chaque commune entre elle, faute d'éléments connus. Il précise d'autre part qu'à ce jour, le 75% des communes ont adopté leur règlement de l'épuration et l'évacuation des eaux usées.

A la question de M. Laurent Musy, il est répondu que le montant de Fr. 1'700'000.00 compris dans la somme globale à provisionner correspond à la valeur de remplacement des installations.

M. Raymond Sugnaux met en cause la technique de comptabilisation car, en ce qui concerne l'épuration, le montant de Fr. 40'000.00, imputation et intérêts du poste « Protection des eaux », compte 710.390.0, il ne trouve « que » Fr. 20'000.00 dans le compte du bilan.

MM. Vaucher et Fischetti précisent que cette somme de Fr. 40'000.00 se balance dans les produits (940.490.4).

S'adressant à D. Golay, M. Marc Hirsbrunner relève qu'en parlant de pollueur-payeur, il y a une différence importante selon les divers cas de figure (grandeur parcelle, unités locatives).

Il n'y a plus de question ni d'intervention, ce chapitre est clos.

Diverses informations sont encore données à l'assemblée par Mme Menoud.

Les inscriptions pour le groupe de jeux « Scoubidou » sont maintenant ouvertes, les formulaires sont disponibles sur le site Internet communal.

Selon la nouvelle Loi scolaire, un Conseil des parents doit être mis sur pied. Il remplace la Commission scolaire. A Bossonnens, il s'est constitué, les membres sont : Mme Céline Morin, Présidente, Mme Anne-Catherine Emonet, Vice-Présidente, Mme Séverine Metzger, secrétaire, Mme Sylvia Pereira de Oliveira, membre, M. Christophe Monnard, responsable d'établissement et Mme Noémie Vaucher, représentante du corps enseignant. Le Conseil communal les remercie pour leur investissement et leur souhaite pleine satisfaction dans leur fonction.

La nouvelle Loi scolaire exige qu'un cercle scolaire soit composé de 8 classes pour rester indépendant, ce que notre commune souhaite. Cela permettrait d'éviter d'avoir à charge des frais de transport péjorant les finances communales, ceux-ci étant entièrement à charge des communes depuis la rentrée 2018-19. Un récapitulatif des futures constructions sera établi et accompagnera un courrier à la Direction de l'Instruction afin qu'elle puisse statuer sur l'avenir de notre école.

Concernant la pré-étude de fusion, un vote consultatif auprès de la population aura lieu probablement en même temps que le scrutin du 10 juin. Mme Menoud encourage les citoyennes et citoyens à donner leur avis.

Concernant le giratoire du carrefour de la gare, faisant suite à une demande de la commune de sécuriser ce passage et dont les travaux d'aménagement sont à la charge du canton,

ceux-ci, initialement prévus en automne 2017 et repoussés à ce printemps, sont finalement reportés à l'automne.

Cela s'explique par le souhait du Conseil communal de n'avoir qu'un seul chantier avec la création du passage pour piétons entre la gare et la route de Chesau, avec aménagement d'un bout de trottoir. L'entreprise TPF Participe aux frais à hauteur de Fr. 18'000.00.

Les nouveaux statuts de l'Association de communes pour le CO – Cycle d'Orientation auraient dû être soumis à l'approbation de la présente assemblée. Cela n'a toutefois pas pu se faire la documentation y relative n'étant pas disponible. Ceux-ci devant entrer en vigueur en vertu de la nouvelle Loi scolaire avec effet au 1^{er} août. Une assemblée extraordinaire sera convoquée à fin juin prochain.

Il est 22h10, Mme Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active, ainsi que pour la confiance et le soutien témoignés au Conseil communal. Elle espère que les rencontres informelles qui vont être mises en place renforceront les liens entre autorités et population et se réjouit à l'avance de ces échanges.

Elle remercie également ses collègues du Conseil communal et le personnel ayant œuvré à la préparation et à la tenue de cette séance du législatif.

Il est 22h10, l'assemblée est levée et tout le monde est invité à partager un moment convivial avec le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire